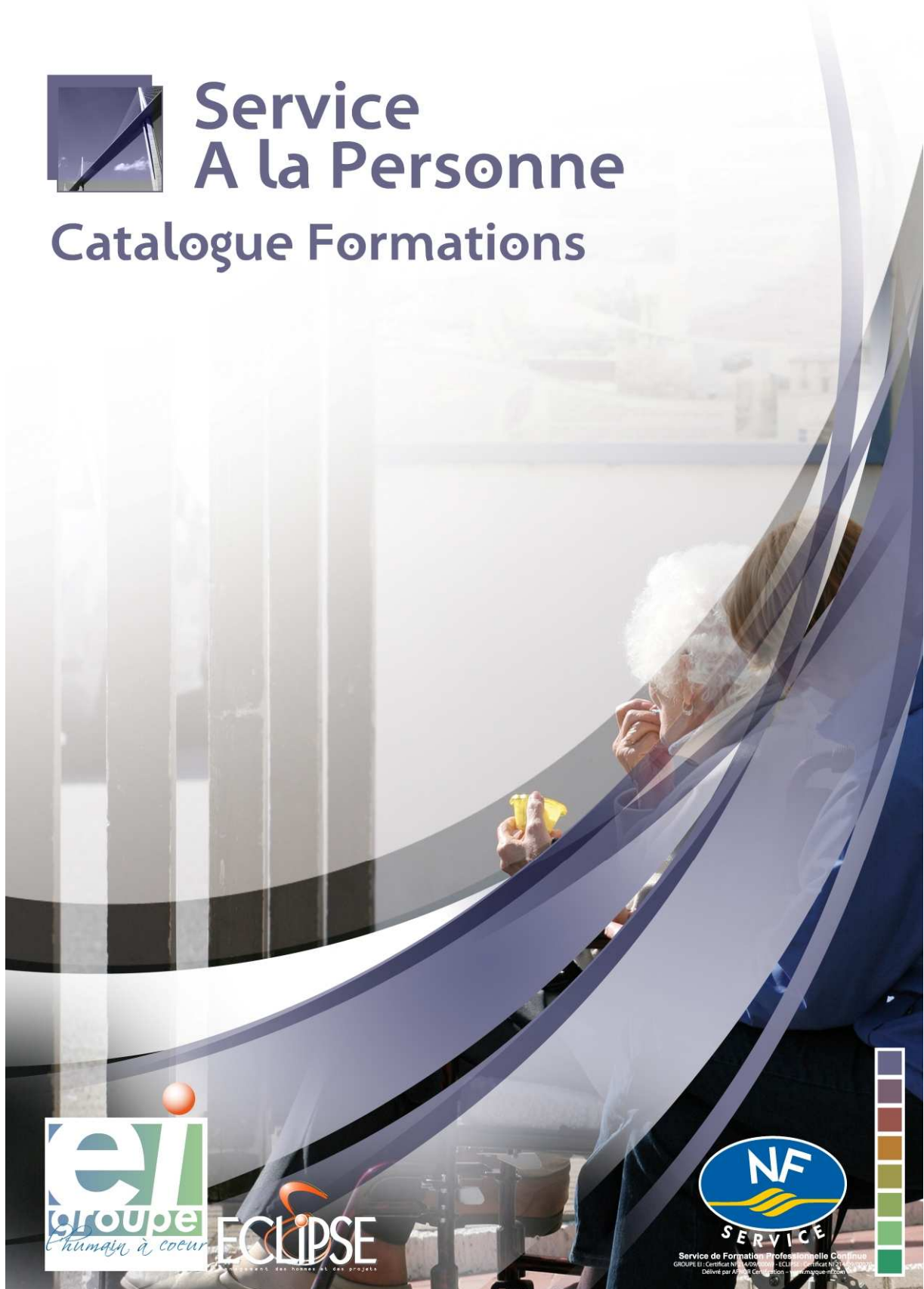


Service A la Personne

Catalogue Formations



Service de Formation Professionnelle Continue
GROUPE EI : Certificat NF 1409/00000 / ECLIPSE : Certificat NF 1409/00070
Délivré par AFNOR Certification - Marque NF 1409

Les formations présentées dans ce catalogue ont été conçues par EI GROUPE.

Offre tarifaire : Offre selon barème – devis sur demande

EI GROUPE – Le Fontbelle – 22, rue des Chasseurs -34070 MONTPELLIER – www.groupe-ei.fr

Tél. : 04 67 602 623 – Fax: 04 67 04 89 82 – contact@groupe-ei.fr

Formation Professionnelle Continue - GROUPE EI : Certificat NF214/09/00069 / ECLIPSE : Certificat NF214/09/00070 / ISTECS : Certificat NF214/09/00071

Cette marque prouve la conformité aux normes NF X 50-760 et NF X 50-761, et aux règles de certification NF214. Elle garantit que l'aide à la formulation de la demande, les informations relatives à l'offre, la gestion administrative et commerciale de la formation, la conception du produit pédagogique, l'organisation de la formation, la réalisation de la formation et l'évaluation sont contrôlées régulièrement par AFNOR Certification - 11 rue Francis de Pressensé, 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex – France.



Lettre d'engagement

Montpellier le 2 mai 2011

Pour des équipes et des clients engagés et proactifs, fédérés par un projet d'entreprise tourné vers l'avenir.

Notre politique qualité place nos clients internes et externes au cœur de nos préoccupations.

Le référentiel NF Service Formation Professionnelle Continue (NF214) guide notre organisation dans cette quête et offre un cadre et des repères pour notre démarche d'amélioration continue.

Certifié depuis le 19 mars 2009, nous entrons dans une phase de maturité de notre système.

Nous nous devons maintenant de dépasser la simple conformation au cadre normatif pour nourrir des ambitions proactives collectives d'innovation et de changement, motrices d'une organisation plus performante et d'une qualité de vie et de travail optimisée.

Il convient donc de substituer à la simple satisfaction du client interne et externe, son adhésion et son engagement à s'inscrire dans un processus où l'amélioration continue devient une mise en mouvement collective constructive de sens.

Ainsi, les cibles porteuses d'amélioration continue dans une dynamique de prévention précoce et anticipée doivent progressivement être instaurées en lieu et place d'une simple grammaire d'action réactive.

Je m'engage donc, et l'équipe de Direction à mes côtés, à valoriser ces nouvelles orientations de notre démarche de progrès, et à mesurer la qualité de vie au travail, l'innovation, l'engagement individuel et collectif au service de l'adhésion de nos clients et de leur implication active dans nos processus.

Cette logique de changement s'inscrit dans un cycle long de plusieurs années, qui nécessite la mise en place d'indicateurs aptes à jalonner ce parcours, pour

- 1) Associer nos clients externes à notre projet en les rendant acteurs,
- 2) Inscrire notre action dans une dynamique constante de promotion déontologique et réglementaire,
- 3) Anticiper la demande client par une innovation soutenue, par la veille et la créativité,
- 4) Soutenir, susciter et valoriser les idées neuves et l'engagement,
- 5) Développer le leadership de notre encadrement par les compétences,
- 6) Fédérer les équipes autour des idées neuves et du projet d'entreprise.

En synthèse de ces orientations, nos objectifs sont les suivants :

- Continuer à assurer le respect de nos engagements pour les délais d'envoi des documents relatifs aux actions menées, tant en amont qu'en aval ;
- Maintenir la satisfaction globale des clients externes relative aux actions de formation à un taux supérieur à 92% ;
- Suivre le taux d'entrée sur le marché de l'emploi du public en difficulté au terme de sa formation et s'engager sur un taux supérieur à 40% ;
- Développer en collaboration avec nos clients, la mesure de la satisfaction à froid de 15 actions mises en place, et obtenir un taux de satisfaction à froid de 70% ;
- Développer l'innovation, la recherche et la créativité et promouvoir 5 produits nouveaux par an ;
- Promouvoir la qualité de vie au travail, instaurer un baromètre interne en 2011 et faire progresser la qualité de vie au travail perçue de 5 % dans les deux années suivantes ;
- Développer les compétences individuelles par la formation avec un objectif de 50 jours annuels de formation interne.

Gaële POIRRIER, Responsable Qualité, pilote notre système Qualité, Mélanie THEAULT, Animatrice Qualité, Lydie LABYRE, Responsable des moyens et des méthodes et Eric THOMAS, Responsable des Audits internes en sont acteurs référents.

Révéler et soutenir les talents de chacun, favoriser et valoriser sa créativité, s'adapter à un client acteur et proactif pour l'accompagner au-delà de nos prestations, telles sont nos orientations fortes pour les 3 années à venir.

Pascal LAMBERT, Directeur



NOTRE APPROCHE PEDAGOGIQUE

● Une organisation optimisée

. **Des formations inter** : l'hétérogénéité des groupes est mise à profit pour dynamiser l'échange de pratiques, l'analyse commune des problématiques pour une meilleure appropriation des pistes de solutions abordées.

. **Des formations intra** : Une adaptation sur mesure des formations proposées, avec une possibilité de travail de préparation sur votre organisation, vos méthodes, vos outils, les spécificités de vos prestations.

● Une progression pédagogique favorisant l'acquisition des compétences

. **Des modules de formation organisés en jours consécutifs** : pour l'engagement des participants dans une dynamique formative, la cohésion du groupe de formation, la réflexion collective et la production de méthodes et outils pertinents.

. **Des modules de formation en jours non consécutifs** : Le délai (à déterminer) en intersessions permet aux acteurs d'opérationnaliser certaines pratiques ou méthodes, de mener leur propre réflexion pour une meilleure appropriation des apports formatifs, d'identifier des problématiques ou situations à aborder lors des rencontres suivantes.

● Des méthodes pédagogiques favorisant l'opérationnalité

. **L'apport de concepts** a pour but de d'approfondir ou de réinvestir les connaissances des participants aux vues de leurs différents cursus de formation initiale ou professionnelle, et de nourrir des regards différents sur les approches théoriques et ainsi de générer des pratiques réfléchies et pertinentes.

. **L'approche méthodologique**, pratique et pragmatique à partir d'exercices, de mises en situation, mais surtout de témoignages et expériences situationnelles des participants. L'étude de cas réels revêt un caractère « possible » puisque déjà survenu, et est un moteur à l'implication, l'analyse, voire la projection des participants. Les mises en situation pratiques des formations techniques s'effectuent dans un logement réel ou reconstitué (appartement pédagogique). Ce logement est équipé de matériels et produits habituellement présents dans les domiciles.

. **Des participants acteurs** : lors de temps de travail en grands groupes pour les apports magistraux d'éléments de concepts, lors des espaces de travail en sous-groupes privilégiant l'échange, l'étude de cas et la mise en situation pratique, et des temps de réinvestissement et de débriefing.

. **La remise d'un « support stagiaire »** : une version « papier » facilite la prise de notes en cours de formation, et la découverte des méthodes et outils. Une version numérique (CD ROM) peut être remise aux participants en fin de formation, pour une meilleure appropriation et utilisation sur poste de travail des outils (versions WORD et EXCEL adaptables et personnalisables).

● Une pratique d'évaluation favorisant la dynamique de progrès

. **Des outils d'évaluation des acquis de formation**, visant à mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques décrits, peuvent être mis en place (*le choix des outils est fonction des thèmes de formation et objectifs pédagogiques et est fonction de l'analyse de la demande*) :

- **La cible de positionnement de capacités** (positionnement des capacités sur 4 sphères : absence de capacité / pratique tutorée / pratique autonome / capacité d'adapter ses pratiques et utilisations à une situation, voire de faire évoluer les outils ou méthodes).
- **Le tableau d'évaluation formative**, (positionnement des acquis sur 4 niveaux : absence de compréhension – d'appréhension / compréhension générale / projection dans son activité – sa structure / vision « pratique » des éléments abordés).

. **Un dispositif de suivi**, visant à tracer les actions mises en œuvre et mesurer la satisfaction des stagiaires :


- **Un dispositif d'évaluation à chaud** (mesurer le niveau de satisfaction immédiate des participants). Utilisation possible de votre dispositif d'évaluation.
- **Le compte rendu de formation.**
- **Une attestation de validation de la formation** et, le cas échéant, mise à jour du passeport de formation.

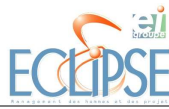
. **Un outil d'évaluation à froid** (*optionnel aux actions proposées, pouvant être inclus au cahier des charges*), visant à mesurer l'atteinte des objectifs de formation décrits.


NOTRE OFFRE PEDAGOGIQUE


• EQUIPE DE DIRECTION - ENCADREMENT	5
RESPONSABLE DE SECTEUR : ANIMATION D'EQUIPE	5
LA DEMARCHE QUALITE DANS LES ORGANISMES D'AIDE A DOMICILE.....	5
GESTION DES RELATIONS DIFFICILES	6
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	7
FORMATION TUTORALE	7
CADRE CONTEXTUEL DES PRESTATIONS D'AIDE AU MAINTIEN A DOMICILE	8
• FONCTION ACCUEIL	9
ACCUEIL TELEPHONIQUE ET PHYSIQUE	9
• LA PERSONNE AGEE OU DEPENDANTE	10
ROLE ET MISSIONS DE L'ASSISTANT DE VIE : RESPONSABILITES ET DEONTOLOGIE.....	10
ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE VIE	10
ASSISTANT(E) DE VIE AUPRES DE PERSONNES DEPENDANTES	10
ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE ATTEINTE DE LA MALADIE DE TYPE ALZHEIMER	11
RELATION D'AIDE ET COMMUNICATION AUPRES DES PERSONNES AGEES	12
LES TRANSMISSIONS ECRITES.....	12
• PREVENTION	13
PRISE EN CHARGE ET BIENTRAITANCE	13
PREVENTION DES RISQUES AU DOMICILE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RECYCLAGE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL	14
PREVENTION DES RISQUES LIES A LA MANUTENTION	14
AIDE A LA MOBILITE DE LA PERSONNE DEPENDANTE	15
PRENDRE SOIN DE SOI POUR PRENDRE SOIN DES AUTRES	16
• LES TECHNIQUES PROFESSIONNELLES	17
PREPARATION DES REPAS ET DIETETIQUE	17
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE.....	17
ENTRETIEN DU LINGE ET TECHNIQUES DE REPASSAGE.....	17
• L'ENFANT	18
ACTIVITES PERISCOLAIRES ET LOISIRS	18
GARDE D'ENFANTS DE 3 A 10 ANS	18
GARDE D'ENFANTS HANDICAPES	18
RELATION ET COMMUNICATION AUPRES D'ENFANTS.....	19
CONTES ET HISTOIRES A RACONTER	19


● EQUIPE DE DIRECTION - ENCADREMENT


Code	FOB RS	
Intitulé	RESPONSABLE DE SECTEUR : ANIMATION D'EQUIPE	
Objectifs	✓ S'approprier les bases et les savoir-faire de la pratique du management et de l'encadrement d'une équipe d'intervenants.	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La position du manager <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les collaborateurs ▪ Connaître les clients ▪ Se connaître ▪ Communiquer <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication interpersonnelle orale ▪ Positionnement de manager ▪ L'écrit et la traçabilité ▪ Rendre compte ▪ Gérer les conflits / Faire face aux situations tendues ▪ Motiver stimuler dynamiser <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'optique projet (valeurs ressenties ensemble) ▪ Faire partager le projet ▪ Valoriser le positif / Traiter le négatif ▪ Animer <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner et organiser le travail ▪ Déléguer ▪ Evaluer / Contrôler ▪ Assurer le retour de l'information 	
Public	Responsable de secteur	
Durée	2 jours – soit 14 heures	


Code	FOB DQSAP	
Intitulé	DEMARCHE QUALITE ET EVALUATION EXTERNE DES ESMS	
Objectifs	✓ Appréhender la démarche qualité dans les services, prendre conscience de l'intérêt de cette démarche dans le secteur de l'aide aux personnes.	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Référentiels de certification : connaître et appréhender les différents référentiels, les enjeux et contraintes organisationnelles, les processus de validation et labellisation – agrément qualité - la NF X50-056 ▪ Faire le point sur le calendrier de l'évaluation externe des ESMS et les obligations de votre structure ▪ Intégrer l'évaluation interne dans la démarche qualité globale de votre structure ▪ Démarche qualité : appréhender les enjeux stratégiques, commerciaux et mercatiques à l'interne, et les enjeux politiques sectoriels à l'externe – Construire le lien entre qualité et stratégie marketing, commerciale et collective. ▪ Démarche qualité et management : appréhender la démarche qualité comme outil de pilotage de la ressource humaine, comme outil de développement personnel pour fédérer l'équipe technique et administrative autour du projet d'association. ▪ Outils de contrôle : être capable de concevoir et/ou d'appliquer les outils de pilotage de la qualité – suivi du manuel, renseigner une fiche d'écart, respecter un cahier des charges, conduire et analyser une enquête de satisfaction 	
Public	Direction et encadrant - tout personnel intervenant dans le management de structure d'aide à domicile	
Durée	2 jours – soit 14 heures	

ICode	FOB CCHEE	
Intitulé	ELABORER LE CAHIER DES CHARGES DE VOTRE EVALUATION EXTERNE	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparer le document cadre de votre évaluation externe, à destination du prestataire ; ✓ Faire de l'évaluation externe un vrai outil de pilotage interne ; ✓ Se doter d'outils opérationnels. 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître pour piloter la mise en œuvre de l'évaluation externe – les points clés du décret de 2007 : Les étapes de l'évaluation, les documents à mettre à disposition, les exigences de compétences de l'évaluateur. ▪ Les axes abordés par l'évaluation externe : les prioriser pour une dynamique d'amélioration continue – la fixation préalable des objectifs de l'évaluation pour votre structure ▪ L'organisation de l'évaluation externe : acteurs concernés, modalités d'intervention de l'évaluateur, cohérence avec l'évaluation interne, période de réalisation. ▪ Le choix du prestataire : transmission du cahier des charges, modalités de sélection ▪ Proposition de fiches « Méthode » et outils opérationnels pour l'élaboration du cahier des charges. 	
Public	Direction et encadrant - tout personnel intervenant dans le management de structure d'aide à domicile NOTA – Les pré-requis pour participer à la formation concernent la connaissance des exigences réglementaires et légales de l'évaluation (interne / externe).	
Durée	1 jour – soit 7 heures	

Code	FOB RD	
Intitulé	GESTION DES RELATIONS DIFFICILES	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gérer les situations difficiles avec les bénéficiaires et leur entourage ✓ Anticiper et prévenir les conflits dans sa communication interne 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La gestion des relations avec le bénéficiaire et la famille ▪ La notion de besoin. ▪ Connaître les activités des intervenants - les outils de transmission ▪ Faire face et gérer l'agressivité et la colère ▪ La résolution de problème ▪ La connaissance des causes de l'agressivité ▪ L'adaptation de la communication ▪ La gestion des relations internes ▪ Relations ascendantes ▪ Relations descendantes 	
Public	Encadrant de l'intervention à domicile – responsable de secteur	
Durée	2 jours – soit 14 heures	

Code	FOB RH	
Intitulé	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
Objectifs	✓ Maîtriser les différents aspects liés au recrutement et à la gestion des salariés d'une structure d'aide à domicile	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Législation du travail : être capable de maîtriser l'accès à l'information sociale, connaître les points essentiels du Code du Travail et des Conventions Collectives ▪ Recrutement : être capable de définir le profil, rédiger une annonce, conduire la sélection, accompagner la période d'essai, intégrer ▪ Gestion des compétences : être capable de conduire une démarche d'identification et de gestion prévisionnelle et active des compétences ▪ Evaluation : être capable de définir des critères, construire des indicateurs, mettre en œuvre des outils, conduire des entretiens d'appréciation, de recadrage et de management, et fixer de nouveaux objectifs ▪ Animation et gestion : être capable de mettre en œuvre les pratiques de management participatif, de conduire des réunions, d'assurer la descente et la remontée d'information interne, et le suivi de l'activité ▪ Le pilotage de la trajectoire professionnelle des collaborateurs : être capable de conduire des entretiens d'appréciation, de mettre en œuvre et de valoriser la politique de formation à l'interne 	
Public	Encadrant de l'intervention à domicile – responsable de secteur	
Durée	2 jours – soit 14 heures	

Code	FOB FTSAP	
Intitulé	FORMATION TUTORALE	
Objectifs	✓ Préparer les étapes et outils permettant à des tuteurs de faciliter l'intégration de nouveaux collaborateurs.	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer l'accueil et l'intégration : Prendre le temps de présenter les collègues, les règles essentielles de fonctionnement, les missions confiées au nouveau collaborateur. ▪ Former : Assurer le transfert de connaissances et des pratiques usuelles en mettant en confiance et en permettant d'agir de manière progressive et toujours sous votre contrôle. ▪ Evaluer : Mettre en évidence ce qui convient et ce qui ne convient pas afin d'assurer les progrès du nouveau collaborateur dont vous avez la responsabilité. Maîtriser les règles de base de l'évaluation afin de rester positif, de montrer la voie et d'aider à progresser. ▪ Assurer le suivi administratif : Les documents administratifs (convention de stage, certificat de stage, fiche de synthèse, fiche d'évaluation) essentiels au parcours professionnel. 	
Public	Responsable de secteur – tout personnel intervenant dans le management de structure d'aide à domicile – tuteur désigné	
Durée	2 jours – soit 14 heures	


Code	FOB CCSAP	
Intitulé	CADRE CONTEXTUEL DES PRESTATIONS D'AIDE AU MAINTIEN A DOMICILE	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaître l'environnement législatif spécifique au traitement de la dépendance des personnes âgées en termes de soins et de qualité de vie. ✓ Acquérir et renforcer les connaissances globales sur : les modes de prise en charge de l'accompagnement à domicile, la nécessité de travailler en réseau dans une démarche de maintien voire de développement de l'autonomie 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contexte législatif, réglementaire et politique ▪ la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale ▪ Le plan de développement des services à la personne âgée : loi Jean-Louis Borloo du 16 février 2005 ▪ Le cadre Qualité : Les normes qualité AFNOR « engagements de services auprès de personnes âgées » NF X50-056 et NF X50-058, l'évaluation ANESM ▪ Les modalités de la prise en charge ▪ le service d'aide et de soins à domicile ▪ L'allocation personnalisée d'autonomie ▪ Le schéma gériatrique 2010 - 2013 ▪ Les défis socio-économiques de la gériatrie. 	
Public	Encadrant de l'intervention à domicile	
Durée	2 jours – soit 14 heures	

Formation Professionnelle Continue - GROUPE EI : Certificat NF214/09/00069 / ECLIPSE : Certificat NF214/09/00070 / ISTECS : Certificat NF214/09/00071

Cette marque prouve la conformité aux normes NF X 50-760 et NF X 50-761, et aux règles de certification NF214. Elle garantit que l'aide à la formulation de la demande, les informations relatives à l'offre, la gestion administrative et commerciale de la formation, la conception du produit pédagogique, l'organisation de la formation, la réalisation de la formation et l'évaluation sont contrôlées régulièrement par AFNOR Certification - 11 rue Francis de Pressensé, 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex – France.



● FONCTION ACCUEIL


Code	FOC ACC	
Intitulé	ACCUEIL TELEPHONIQUE ET PHYSIQUE	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Permettre aux participants d'acquérir une plus grande aisance dans leur pratique d'accueil téléphonique et physique. ✓ Permettre de gérer les situations conflictuelles ✓ Améliorer l'image de leur entreprise tout en contribuant, à leur niveau, à la performance de qualité recherchée. 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La fonction accueil et ses enjeux : Identification des rôles de chacun et positionnement vis-à-vis des usagers – les techniques de base pour réussir le premier contact et maintenir la relation ▪ Pratiques professionnelles de la fonction accueil La gestion des situations difficiles <ol style="list-style-type: none"> 1.1. <u>Le conflit téléphonique</u> : comprendre l'agressivité spécifique aux liaisons téléphoniques <ol style="list-style-type: none"> 1.1.1. Savoir gérer son propre stress et garder son calme 1.1.2. Savoir écouter, faire parler, faire préciser, reformuler, prendre en charge la demande, proposer un élément de solution qui convienne, se quitter de façon positive 1.1.3. Savoir transmettre à l'interne de manière synthétique et efficace 1.2. <u>Le conflit en face-à-face</u> : <ol style="list-style-type: none"> 1.2.1. Savoir mettre en œuvre des attitudes physiques adaptées, utiliser des techniques de communication verbale appropriées, 1.2.2. Adopter un positionnement professionnel afin de maintenir la relation hors champ personnel 1.2.3. Finaliser le contact de manière positive, transmettre à l'interne de manière synthétique et efficace 	
Public	Salariés de la structure en contact avec les usagers, soit en face-à-face, soit au téléphone	
Durée	1,5 jours – soit 10,5 heures	


Formation Professionnelle Continue - GROUPE EI : Certificat NF214/09/00069 / ECLIPSE : Certificat NF214/09/00070 / ISTECE : Certificat NF214/09/00071


Cette marque prouve la conformité aux normes NF X 50-760 et NF X 50-761, et aux règles de certification NF214. Elle garantit que l'aide à la formulation de la demande, les informations relatives à l'offre, la gestion administrative et commerciale de la formation, la conception du produit pédagogique, l'organisation de la formation, la réalisation de la formation et l'évaluation sont contrôlées régulièrement par AFNOR Certification - 11 rue Francis de Pressensé, 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex – France.





● LA PERSONNE AGEE OU DEPENDANTE


Code	FOC RMADV	
Intitulé	ROLE ET MISSIONS DE L'ASSISTANT DE VIE : RESPONSABILITES ET DEONTOLOGIE	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Repérer son métier dans le champ de l'action sociale. ✓ Définir et faire respecter ses propres limites dans un cadre professionnel. ✓ Adopter des comportements qui manifestent le respect de la personne et de son lieu de vie. 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le cadre professionnel ▪ Notions juridiques relatives à la responsabilité civile et pénale (non assistance à personne en péril, maltraitance) et au secret professionnel ▪ Place de l'intervenant au domicile par rapport aux équipes de soins et à l'entourage social et familial ▪ Les limites de l'intervention ▪ Déontologie et éthique : respect de l'usager dans ses droits, ses choix de vie, sa dignité ; la discrétion 	
Public	Intervenant à domicile	
Durée	1 jour – soit 7 heures	


Code	FOC PAAD	
Intitulé	ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE VIE	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Situer son attitude et son rôle à l'égard de la personne âgée en fin de vie et de sa famille. ✓ Réfléchir sur la pratique de son vécu quotidien. ✓ Maîtriser ses émotions face à la souffrance et à l'approche de la mort. ✓ Apprendre à faire le deuil. 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réflexions sur les notions de vieillissement et de fin de vie. ▪ Approche psycho socio culturelle de la mort ▪ La personne âgée en fin de vie : spécificités et besoins. ▪ La souffrance et ses mécanismes défensifs. ▪ Notion d'équipe pluridisciplinaire et place de l'intervenant. ▪ Réflexions sur la notion de juste distance et de maîtrise du processus de deuil 	
Public	Intervenant à domicile	
Durée	2,5 jours – soit 17,5 heures	


Code	FOC PAD / PAVQ / PAH	
Intitulé	ASSISTANT(E) DE VIE AUPRES DE PERSONNES DEPENDANTES	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comprendre les principales caractéristiques liées à la psychopathologie du grand âge et du handicap. ✓ Adapter son comportement et ses méthodes à la présence d'une personne dépendante dans son quotidien. ✓ Se sentir plus à l'aise auprès d'une personne présentant des troubles liés au vieillissement ou au handicap. 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réflexions et rappels de quelques notions de base. ▪ Les différents types de pathologies invalidantes (détérioration organique, psychique, physique). ▪ Les besoins de la personne et de son entourage. ▪ Prise en compte de l'aspect affectif et émotionnel de l'activité auprès d'une personne dépendante. ▪ Rôle de l'assistante de vie. Organiser une première intervention. ▪ Se situer au sein d'une équipe d'intervention et par rapport à la famille. 	
Public	Intervenant à domicile	
Durée	3 jours - soit 21 heures	


Code	FOC PAMA	
Intitulé	ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE ATTEINTE DE LA MALADIE DE TYPE ALZHEIMER	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comprendre la spécificité de la maladie d'Alzheimer et des maladies connexes. ✓ Adapter ses interventions en fonction du degré de perte d'autonomie. ✓ Prévenir l'épuisement professionnel. 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le vieillissement cérébral ▪ Connaître la maladie d'Alzheimer et autres maladies apparentées ou connexes ▪ Les signes précurseurs et les grands stades. ▪ La maladie de Parkinson et son évolution. ▪ La vie quotidienne avec une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer. ▪ Rôle de l'assistant(e) de vie dans l'accompagnement d'une personne atteinte de la maladie. ▪ Les mesures de protections des malades. ▪ Se situer au sein d'une équipe d'intervention et par rapport à la famille ▪ Relation et communication 	
Public	Intervenant à domicile	
Durée	2 jours - soit 14 heures	

Code	FOC PAMA	
Intitulé	GESTION DE L'AGRESSIVITE DE LA PERSONNE AGEE DANS UNE RELATION D'AIDE	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mieux gérer les situations d'agressivité et de violence dans le cadre de l'intervention auprès de personnes âgées 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comprendre l'agressivité ▪ Les origines et les causes de l'agressivité ▪ Les manifestations de l'agressivité de la Personne Agée dans sa relation à l'autre ▪ Conduites à tenir dans la relation d'aide en cas d'agressivité ▪ Les techniques de communication face à une attitude agressive ▪ Gérer l'agressivité d'une personne âgée dans le cadre du travail en équipe pluridisciplinaire 	
Public	Intervenants auprès de personnes âgées à domicile ou en résidence	
Durée	2 jours - soit 14 heures	


Code	FOC PARC	
Intitulé	RELATION D'AIDE ET COMMUNICATION AUPRES DES PERSONNES AGEES	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comprendre les objectifs et les spécificités de son activité professionnelle dans le cadre de l'intimité des personnes âgées et/ou dépendantes. ✓ Adapter son comportement et ses attitudes à cette relation professionnelle particulière. ✓ Comprendre les enjeux et mécanismes de la communication. 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mieux cerner la notion de relation d'aide et ses répercussions. ▪ La communication, ses canaux et ses objectifs. Rôle des cinq sens. ▪ L'importance des habitudes, des besoins, des envies et du rythme de vie. ▪ Identifier et repérer l'espace de travail : espace intime de la personne (contraintes, difficultés, délimitation des territoires), discrétion... ▪ Développer les échanges nécessaires au bon déroulement des interventions professionnelles. ▪ Se situer par rapport aux relations "multiples" indispensables dans l'intervention au domicile ▪ Assurer la transmission des informations utiles. ▪ Savoir adopter un comportement facilitant l'échange, gérer l'aspect émotionnel et affectif. ▪ Apprendre à distancier, à faire évoluer et à maîtriser le rôle d'assistant de vie ▪ Repérer, analyser, désamorcer et prévenir les situations de conflit. ▪ Connaître et savoir informer sur les différentes aides. 	
Public	Intervenant à domicile	
Durée	3 jours – soit 21 heures	


Code	FOC TCPA	
Intitulé	TOILETTE ET CONFORT AUPRES DE PERSONNES AGEES	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etre capable de contribuer à la prévention en matière d'hygiène et de santé en collaboration avec les services de soins à domicile.. 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le cadre relationnel : philosophie de l'accompagnement et relation d'aide ▪ Rôle de l'aide à domicile dans l'aide à la toilette ▪ Généralités des soins ▪ Responsabilités et limites de compétences, ▪ Soins annexes et exercices de simulation 	
Public	Intervenants auprès de personnes âgées à domicile	
Durée	2 jours - soit 14 heures	


Code	FOC PATE	
Intitulé	LES TRANSMISSIONS ECRITES	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la qualité des écrits professionnels ✓ Faciliter la communication et le lien entre les différents intervenants 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'intérêt des transmissions. ▪ La place de la personne aidée dans le protocole. ▪ Les transmissions sous forme de données 	
Public	Intervenants à domicile	
Durée	1 jour – soit 7 heures	


Code	FOC PATE	
Intitulé	BIENVEILLANCE – BIENTRAITANCE ET RELATION D'AIDE	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaître les besoins et les attentes des personnes âgées et de leur entourage ✓ Comprendre et identifier les freins au droit et à la liberté des personnes âgées. ✓ Permettre au professionnel de mener une réflexion et une auto évaluation des pratiques dans sa structure. ✓ Proposer une démarche et des actions individualisées pour élaborer des accompagnements personnalisés bienveillants. ✓ Prévenir la maltraitance, favoriser la bientraitance et le bien vieillir. 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vieillesse, crises multiples et facteurs de vulnérabilité ▪ La notion de maltraitance et ses différents visages. ▪ La notion de stress et de burn-out dans la relation d'aide. ▪ Travaux de groupe et réflexion sur la notion de bientraitance et sur ses applications au quotidien. Jeux de rôles et construction d'un outil d'auto-évaluation. ▪ Sensibiliser à la bientraitance dans les gestes essentiels de la vie quotidienne. 	
Public	Intervenants à domicile	
Durée	2 jours – soit 14 heures	


PREVENTION


Code	FOC IDM	
Intitulé	PRISE EN CHARGE ET BIENTRAITANCE	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir les situations de maltraitance, ✓ Identifier les facteurs ou situations à risque susceptibles de conduire au non respect et à la maltraitance, ✓ Réagir de façon adaptée à une situation de maltraitance, ✓ Mettre en avant la notion de bientraitance. ✓ Apprendre à être vigilant. 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les concepts de la maltraitance et bientraitance ▪ Les formes de maltraitance (physique, psychique, socio environnementale et financière) ▪ Les signes et moyens de repérage de la maltraitance (changement de comportement, agressivité, signes physiques, perturbation du sommeil...) ▪ La maltraitance et l'éthique professionnelle. ▪ Approche législative et politique de gestion des risques de maltraitance ▪ Moyens de prévention et d'action en cas de situation de maltraitance ▪ Réflexion autour de situations de bientraitance au travers des actes quotidiens. 	
Public	Intervenant à domicile – responsable de secteur	
Durée	2 jours – soit 14 heures	


Code	FOC SST	
Intitulé	FORMATION INITIALE DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Obtenir le brevet de Sauveteur Secouriste du Travail. ✓ Former les salariés à évaluer les éléments d'une situation d'accident du travail et leur permettre de réagir 	
Points clés	<p>Selon le programme établi par l'Institut National de Recherche et de Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Sauvetage-Secourisme du travail ▪ Rechercher les risques persistants pour protéger ▪ Examiner la victime et faire alerter ▪ Secourir ▪ Situations inhérentes aux risques spécifiques au secteur du service à la personne 	
Public	Tous publics intervenants dans le secteur du service à la personne	
Durée	2 jours – soit 14 heures	

Code	FOC RSST	
Intitulé	FORMATION CONTINUE DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entretenir les connaissances des SST ✓ Former les salariés à évaluer les éléments d'une situation d'accident du travail et leur permettre de réagir. 	
Points clés	<p>Selon le programme établi par l'Institut National de Recherche et de Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Sauvetage-Secourisme du travail ▪ Rechercher les risques persistants pour protéger ▪ Examiner la victime et faire alerter ▪ Secourir ▪ Situations inhérentes aux risques spécifiques au secteur du service à la personne 	
Public	Tous publics intervenants dans le secteur du service à la personne	
Durée	1 jour – soit 7 heures	

Code	FOC PRAM	
Intitulé	PREVENTION DES RISQUES LIES A LA MANUTENTION	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts inutiles ou excessifs. ✓ Adopter et appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts pertinents en fonction de la situation. 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le risque de manutention manuelle spécifique à l'intervention au domicile ▪ Notion d'anatomie, physiologie et pathologie ▪ Apport de connaissances sur l'homme et le poste afin de faire participer efficacement les aides à domicile à l'amélioration de conditions de travail. ▪ Mise en situation sur le poste de travail au sein de l'atelier pédagogique et/ou en s'appuyant sur des séquences video des situations ▪ A la suite des mises en situation, une analyse en groupe est menée afin de faire visualiser à chacun les écarts entre ses représentations, ses pratiques et les principes de manutention manuelle en sécurité à mettre en place ▪ Synthèse avec les stagiaires des écarts entre les axes d'amélioration proposés et l'application dans les conditions réelles de travail. ▪ Réalisation d'un quizz avec une correction collective et apports des compléments de connaissance adaptés. ▪ Formalisation des engagements et des axes d'amélioration de chacun. 	
Public	Intervenant à domicile	
Durée	2 jours – soit 14 heures	

Code	FOC AMPD	
Intitulé	AIDE A LA MOBILITE DE LA PERSONNE DEPENDANTE	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Répondre aux besoins des personnes aidées de manière individualisée ; maintenir leurs capacités ; ✓ Prévenir les risques dorsolombaires et les TMS par une utilisation des procédures de manutention et du matériel de suppléance 	
Points clés	<p>Mieux connaître la personne aidée et ses incapacités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Notions d'autonomie, de dépendance et de handicap ▪ Le vieillissement physique, organique et psychologique ▪ Les pathologies invalidantes <p>Connaître son corps et ses limites de capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Anatomie et physiologie de la colonne vertébrale. ▪ Facteurs influençant l'état de santé de la colonne vertébrale. ▪ Principes de base de la sécurité physique. ▪ Principes d'économie d'effort. ▪ Conseils d'hygiène de vie ▪ Les gestes d'aide à la manutention ▪ Le matériel de suppléance ▪ L'intérêt double du maintien de l'autonomie de la personne âgée. 	
Public	Intervenant à domicile	
Durée	2 jours – soit 14 heures	

Code	FOC CPS	
Intitulé	FORMATION CERTIFICAT PREVENTION SECURITE (CPS) INTERVENANT A DOMICILE A l'issue de la formation, les candidats qui auront participé à l'ensemble de la formation se verront délivrer le Certificat Prévention Secours intervenant à domicile (certificat SST + certificat PRAP). Cette formation est dispensée par un formateur certifié habilité par le réseau prévention.	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé. ✓ Proposer des améliorations de ses différentes situations de travail et de la qualité de l'aide, des soins et de la sécurité des personnes à mobilité réduite. ✓ Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel. ▪ Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise. ▪ Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur. ▪ Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS ... ▪ Les différents facteurs de risques. ▪ Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite. ▪ La remontée des informations, aspects réglementaire et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention. ▪ Les différentes techniques de manutention des personnes, approche des différentes aides techniques et de leur utilisation. ▪ Le domaine et les modalités d'intervention du SST. ▪ L'obligation de porter secours. Les limites de la responsabilité du SST dans et hors de l'entreprise. ▪ Les techniques, conduites à tenir et justifications du référentiel technique SST. ▪ Les dispositifs de coupure des énergies et des fluides (électricité, gaz et eau). ▪ Les dispositions en cas d'incendie. ▪ Les outils de communication adaptés. 	
Public	Tous les salariés, aidants et soignants du secteur de l'aide et du soin à domicile.	
Durée	3 jour – soit 21 heures	


Code	FOC IDPSS	
Intitulé	PRENDRE SOIN DE SOI POUR PRENDRE SOIN DES AUTRES	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer une écoute de soi pour mieux écouter l'autre (employeur, enfant, personne âgée ...) ✓ Identifier les signaux d'alerte et les indices d'insatisfaction liés à une situation donnée, personnelle ou professionnelle. ✓ Prévenir les malentendus en identifiant les limites entre vie privée et vie professionnelle. ✓ Proposer des solutions en cas d'insatisfaction pour le salarié ou pour l'employeur. 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approche chrono biologique : connaître les rythmes biologiques, être attentifs aux signaux d'alerte de son corps, se réserver des temps pour soi dans la journée, trouver et respecter son propre rythme. ▪ Développer l'attention à soi : identifier les niveaux de conscience, mobiliser ses cinq sens, percevoir les modifications (physiques, vocales, gestuelles) chez soi et les autres, pour déceler les excès, les manques, les carences, les difficultés. ▪ Identifier les différentes sphères professionnelles (privée, professionnelle, sociale, culturelle) les zones de recouvrement et d'interface. ▪ Produire des grilles de lecture de son action, de son ressenti, de son état d'esprit après une intervention. ▪ Identifier et gérer ses ressources personnelles et celle de son environnement pour mieux prendre soin de soi. ▪ Trouver les moyens personnalisés de prendre soin de soi dans les limites et le respect des contraintes professionnelles. 	
Public	Intervenant à domicile	
Durée	2 jours – soit 14 heures	


Formation Professionnelle Continue - GROUPE EI : Certificat NF214/09/00069 / ECLIPSE : Certificat NF214/09/00070 / ISTECH : Certificat NF214/09/00071


Cette marque prouve la conformité aux normes NF X 50-760 et NF X 50-761, et aux règles de certification NF214. Elle garantit que l'aide à la formulation de la demande, les informations relatives à l'offre, la gestion administrative et commerciale de la formation, la conception du produit pédagogique, l'organisation de la formation, la réalisation de la formation et l'évaluation sont contrôlées régulièrement par AFNOR Certification - 11 rue Francis de Pressensé, 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex – France.



LES TECHNIQUES PROFESSIONNELLES


Code	FOC TPPR	
Intitulé	PREPARATION DES REPAS ET DIETETIQUE	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Permettre à l'intervenant à domicile d'assurer la préparation des repas en tenant compte des habitudes de l'employeur. 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recherche et proposition de menus de base équilibrés et variés (cuisine familiale). ▪ Réalisation d'un repas complet en tenant compte des produits de saison, des goûts, des habitudes alimentaires et culturelles. ▪ Valorisation des préparations et présentations des plats : <ul style="list-style-type: none"> - mettre en valeur les saveurs et les odeurs - harmoniser formes et couleurs pour susciter l'intérêt des convives ▪ Techniques de service de table : dresser une table, assurer le service des repas, desservir. ▪ Connaissance des produits semi-cuisinés ▪ Connaissance des principaux régimes alimentaires ▪ Connaissance et utilisation des matériels culinaires habituels ▪ Respect des règles d'hygiène et de sécurité. 	
Public	Intervenant à domicile	
Durée	2 jours – soit 14 heures	


Code	FOC TPEC	
Intitulé	ENTRETIEN DU CADRE DE VIE	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser et réaliser l'entretien de la maison en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie. ✓ Adapter ses prestations et son professionnalisme aux locaux et aux habitudes de l'employeur. 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation d'un entretien courant, hebdomadaire ou de fond. ▪ Techniques spécifiques à l'entretien de la cuisine ou des sanitaires. ▪ Techniques de désinfection. ▪ Sécurité et postures. ▪ Nettoyages spécifiques (boiseries, argenteries). ▪ Connaissance et adaptation des produits aux divers supports. ▪ Entretien des matériels et dépannages simples. ▪ Soins aux animaux domestiques et aux plantes. ▪ Embellissement. ▪ Adaptation de ces techniques et méthodes à la présence d'enfants ou de personnes dépendantes. 	
Public	Intervenant à domicile	
Durée	2 jours – soit 14 heures	

Code	FOC TPEL	
Intitulé	ENTRETIEN DU LINGE ET TECHNIQUES DE REPASSAGE	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Professionnaliser ses pratiques en matière de repassage, en tenant compte des habitudes de l'employeur 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance des textiles, des produits de lavage et de détachage. ▪ Techniques de base de repassage. ▪ Pliage du linge. ▪ Repassage de textiles délicats. ▪ Maîtrise de la couture simple et utilisation d'une machine à coudre. ▪ Adaptation aux habitudes de l'employeur. ▪ Gestion de l'activité en présence d'enfants ou d'une personne dépendante au domicile 	
Public	Intervenant à domicile	
Durée	2 jours – soit 14 heures	


Formation Professionnelle Continue - GROUPE EI : Certificat NF214/09/00069 / ECLIPSE : Certificat NF214/09/00070 / ISTE C : Certificat NF214/09/00071
 Cette marque prouve la conformité aux normes NF X 50-760 et NF X 50-761, et aux règles de certification NF214. Elle garantit que l'aide à la formulation de la demande, les informations relatives à l'offre, la gestion administrative et commerciale de la formation, la conception du produit pédagogique, l'organisation de la formation, la réalisation de la formation et l'évaluation sont contrôlées régulièrement par AFNOR Certification - 11 rue Francis de Pressensé, 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex – France.




Code	FOC GEPL	
Intitulé	ACTIVITES PERISCOLAIRES ET LOISIRS	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Savoir organiser pour les enfants jusqu'à 10 ans, des animations adaptées à leurs centres d'intérêt. ✓ Développer chez l'enfant le goût de jouer seul ou de partager des loisirs, de créer, d'imaginer, de découvrir. ✓ Savoir proposer des idées d'activités qui favorisent le développement de l'enfant tout en préservant le côté ludique. 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les jeux et jouets selon l'âge. ▪ Les activités d'animation et/ou de création : dessin, peinture, activités manuelles, lecture, musique, danse... ▪ Les jeux collectifs. ▪ Les bibliothèques, ludothèques, clubs informatiques et autres moyens de communication. ▪ Organisation, proposition et gestion d'une activité. 	
Public	Intervenant à domicile	
Durée	2 jours – soit 14 heures	

Code	FOC GE310	
Intitulé	GARDE D'ENFANTS DE 3 A 10 ANS	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maîtriser et mettre en œuvre les compétences nécessaires à l'encadrement des enfants scolarisés : développement des enfants et des préadolescents, guide vers l'autonomie, besoin de reconnaissance et place dans la famille. 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer les étapes de développement de l'enfant et du préadolescent : psychologique, intellectuel et affectif. ▪ Adapter les activités en fonction de l'âge et de la maturité de l'enfant. ▪ Assurer ou guider l'enfant dans les soins d'hygiène, de toilette et pour l'alimentation. ▪ Connaître les particularités de la préadolescence, aider l'enfant à trouver sa place au sein de la famille et/ou de la fratrie. ▪ Assurer l'accompagnement des devoirs. 	
Public	Intervenant à domicile	
Durée	3 jours – soit 21 heures	

Code	FOC GEH	
Intitulé	GARDE D'ENFANTS HANDICAPES	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comprendre les principales caractéristiques liées à la psychopathologie du handicap. ✓ Adapter son comportement et ses méthodes au développement de l'enfant handicapé. 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance des handicaps physiques et mentaux. ▪ Les pathologies évolutives. ▪ Rôle de la garde d'enfants. ▪ Se situer au sein d'une équipe d'intervention et par rapport à la famille. ▪ Connaissance des matériels spécifiques. ▪ Développer l'autonomie en fonction du handicap. ▪ Organiser des activités adaptées. ▪ Hygiène alimentaire et de vie. ▪ Repérer les aspects affectifs et émotionnels liés à l'handicap. 	
Public	Intervenant à domicile	
Durée	3 jours – soit 21 heures	

Code	FOC GERC	
Intitulé	RELATION ET COMMUNICATION AUPRES D'ENFANTS	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comprendre les objectifs et les spécificités de son activité professionnelle auprès d'enfants. ✓ Adapter son comportement et ses attitudes à cette relation professionnelle particulière. 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenir compte des besoins, des habitudes et du rythme de vie de chaque enfant. ▪ Identifier les critères de qualité dans la relation. ▪ Repérer l'espace de travail : contexte familial, fratrie, enfants jumeaux... ▪ Développer les échanges nécessaires pour bien comprendre les attentes et les objectifs à atteindre. ▪ Assurer la transmission des informations et le nécessaire retour d'informations par rapport aux événements (se situer et réagir face aux appels téléphoniques, aux visites). ▪ Respecter les règles de discrétion professionnelle et son statut professionnel. ▪ Adopter un comportement facilitant l'échange. 	
Public	Intervenant à domicile	
Durée	2 jours – soit 14 heures	

Code	FOC GEC010	
Intitulé	CONTES ET HISTOIRES A RACONTER	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comprendre l'intérêt de raconter des histoires et des contes. ✓ Savoir réaliser l'activité « contes » dans des conditions optimales. ✓ Connaître les différentes catégories d'histoires ou de contes selon l'âge des enfants. ✓ Savoir utiliser l'histoire ou le conte comme support à d'autres activités. ✓ Savoir initier dès le plus jeune âge un rapport positif au livre. 	
Points clés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'intérêt et les fonctions du conte et de l'histoire : valeur éducative, valeur morale, ouverture vers d'autres horizons, part du rêve et de l'éveil. ▪ Organisation du conte : préparation du conteur à son récit, installation et captation de l'intérêt des enfants, choix du moment le plus propice au récit. ▪ Les contes selon l'âge des enfants et/ou selon l'objectif recherché : contes de fées, de la nature, récits historiques, contes « de nourrice », ▪ Adaptation de l'histoire à d'autres activités : se servir de l'histoire comme fil conducteur à des activités manuelles, physiques, développer l'imagination et la mémoire de l'enfant, ▪ Réalisation d'une séquence « conte » : les participants se mettent en situation pour mieux comprendre les exigences de cette activité. ▪ Bibliographie selon l'âge et l'intérêt des enfants. ▪ Les relais lecture : bibliothèque, médiathèque 	
Public	Intervenant à domicile	
Durée	2 jours – soit 14 heures	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des actions de formation développées par les sociétés du Groupe. Elles s'appliquent également à toutes les opérations commerciales actuelles et futures développées sous les marques : EI, ECLIPSE ou ISTEK. Ces Conditions Générales de Vente prévalent sur toutes autres conditions générales et ne peuvent être modifiées que par des Conditions Particulières préalablement et expressément acceptées par écrit par les parties. En aucun cas les conditions générales d'achat du Client ne sont opposables aux présentes. Les Conditions Générales seront applicables aux parties ainsi qu'à tous leurs successeurs ou cessionnaires, étant expressément admis par les parties qu'elles ne pourront céder ou déléguer leurs droits ou obligations stipulés aux présentes à aucun tiers, sans l'accord préalable et écrit de l'autre partie.

Article 2 : Références Commerciales

Sauf mention explicite de la part du Client, le Groupe est autorisé à faire figurer son nom et/ou logo sur une liste de références commerciales.

Article 3 : Pré-requis techniques et pédagogiques

Le Client s'engage expressément à se conformer aux pré-requis techniques, pédagogiques et légaux tels que définis dans les catalogues de formation alors en vigueur ou dans toutes offres émanant du Groupe.

Le prestataire ne pourra en aucune manière être tenu pour responsable des conséquences d'une absence d'information de la part du Client ou de l'inexactitude des informations qui lui auraient été données par le Client.

Article 4 : Coût pédagogique

Le coût de la formation comprend la préparation technique et pédagogique ainsi que l'animation et la fourniture d'un support de formation remis aux apprenants. Il est communiqué au client dans chaque offre de formation.

Le Groupe procède à une révision annuelle de ses tarifs selon l'évolution de l'indice SYNTEC®. La variation de tarifs pour l'année à venir est calculée sur la base de l'indice du mois de juillet de l'année en cours par rapport à la valeur de juillet de l'année passée.

Les tarifs applicables pour l'année à venir seront communiqués avant le 30 novembre de l'année en cours. Les contrats signés avant cette date se verront appliquer les conditions tarifaires antérieures sauf dispositions contractuelles particulières. Le retard ou la non manifestation du Groupe pour l'application de la présente clause d'indexation n'entraîne pas renonciation de sa part à l'application de cette clause.

Dans le cas où l'action de formation nécessiterait le déploiement de matériel spécifique, une facturation complémentaire sera appliquée.

De plus, les frais de déplacement (hébergement, restauration, indemnités kilométriques, péage...) seront facturés en sus selon le barème suivant :

Distance du déplacement aller-retour	Faitail en € / jour
[a] Inférieur à 50 km	16,00 €
[b] De 51 à 100 km	49,00 €
[c] De 101 à 200 km	84,00 €
[d] De 201 à 300 km	113,00 €
[e] De 301 à 400 km	147,00 €
[f] De 401 à 600 km	189,00 €
[g] De 601 à 800 km	231,00 €
[h] Au delà de 801 km	268,00 €

Article 5 : Conditions de paiement

Les règlements seront effectués par chèque ou par virement bancaire à l'échéance indiquée sur la facture. Conformément à la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, « Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser quarante cinq jours fin de mois ou soixante jours nets à compter de la date d'émission de la facture ». En cas de dépassement de ce délai, il devra être appliqué des intérêts de retard à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

Article 6 : Annulation – report

6-1 : Annulation par le client

Stages intra-entreprises

Jusqu'à quinze jours calendaires avant le début de la formation, le client peut demander, sans frais, l'annulation ou le report d'une commande. En cas de désistement, passé ce délai, une facture d'un montant correspondant aux dépenses déjà effectivement engagées du fait de cette commande, montant qui ne sera jamais inférieur à 30 % du coût total de l'action de formation et qui pourra atteindre 100 % du montant de l'action sera adressée au client.

Stages inter-entreprises

En cas d'absence ou d'abandon de la formation par l'apprenant, une facturation du total de l'action sera faite au client, tout stage démarré étant dû dans son intégralité.

Toutefois, et dans les deux cas précédents, si l'annulation, la modification ou le report est motivé par la survenance d'un cas de force majeure justifié par le client, ce dernier pourra reporter l'action de formation ou l'inscription de l'apprenant à une date ultérieure sans frais.

Les sommes liées au dédit sont distinctes de celles correspondant à la réalisation effective de la prestation. Ces dépenses resteront à la charge du client qui ne pourra les imputer sur son obligation de participation au financement de la formation professionnelle continue. Elles ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'organisme financeur.

6-2 Annulation par le prestataire

L'ensemble de la documentation commerciale et publicitaire du Groupe ne peut être considéré comme des documents contractuels et une interruption de la commercialisation de l'une des actions peut intervenir à tout moment.

Le prestataire se réserve le droit de procéder au remplacement de l'intervenant à tout moment avant le début de la session de formation.

Le prestataire se réserve le droit d'annuler une action pour un cas de force majeure, sans dédommagement, ni pénalités au client. Le client pourra choisir une autre date ou annuler son inscription sans pénalités.

Le Groupe ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou dommages consécutifs à l'annulation de l'action ou à son report à une date ultérieure.

Article 7 : Engagement et responsabilité

Le Groupe s'engage à conduire l'action de formation conformément aux règles de l'art et à mettre en œuvre tous les soins nécessaires afin d'atteindre les objectifs de formation. Le Groupe réactualise régulièrement les contenus pédagogiques afin de prendre en compte toute évolution technique ou réglementaire.

Le Groupe a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle le garantissant contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en application des articles 1382 à 1386 du Code Civil en raison des dommages corporels, matériels et immatériels, causés à des tiers au cours ou à l'occasion des activités définies ci-dessus et provenant de son fait ou du fait de l'un de ses préposés dans l'exercice de ses fonctions.

L'obligation souscrite par le Groupe, dans le cadre de ses formations, constitue une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Tout problème de quelque nature que ce soit survenant avant, pendant ou après la prestation de formation ne peut engager la responsabilité du Groupe.

Article 8 : Confidentialité et droit de propriété

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité des informations obtenues à l'occasion de l'exécution des prestations et s'interdisent de divulguer ou laisser divulguer à un tiers de telles informations. Il appartient en conséquence à chacune des parties de prendre toutes mesures utiles pour que cette obligation de confidentialité soit strictement respectée par les membres de leur personnel respectif impliqués dans l'exécution du Contrat et par tout cocontractant susceptible d'intervenir directement ou indirectement à l'occasion de l'action de formation.

Le Groupe conserve l'intégralité des droits d'auteur (propriété littéraire et artistique) et des droits de propriété intellectuelle et industrielle sur les contenus, l'ensemble des livrables et documents destinés à l'usage interne du client et remis aux apprenants. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit du prestataire.

Article 9 : Attribution de juridiction

Le présent contrat est soumis au droit français. Les litiges seront de la compétence du tribunal de commerce de Montpellier.

D SC 010 V9

Formation Professionnelle Continue - GROUPE EI : Certificat NF214/09/00069 / ECLIPSE : Certificat NF214/09/00070 / ISTEK : Certificat NF214/09/00071

Cette marque prouve la conformité aux normes NF X 50-760 et NF X 50-761, et aux règles de certification NF214. Elle garantit que l'aide à la formulation de la demande, les informations relatives à l'offre, la gestion administrative et commerciale de la formation, la conception du produit pédagogique, l'organisation de la formation, la réalisation de la formation et l'évaluation sont contrôlées régulièrement par AFNOR Certification - 11 rue Francis de Pressensé, 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex – France.